



# FLASH

MAIRIE DE SAVIGNY-LE-SEC  
03 80 35 75 79 / [mairie@savigny-le-sec.fr](mailto:mairie@savigny-le-sec.fr)  
<http://www.savigny-le-sec.fr>



Yves Ducourtioux

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2021

Étaient présents sous la présidence de M. STAIGER Jean-Michel, Maire :

Mmes Catherine BENINCA, Aurore MARQUIE-JACQUIN, Catherine MUNAROLO, Martine SICCARDI, Julie SUDRE, Hélène THOUVENIN. MM. Jean-Christian DOUVIER, Pierre-Jean GREBILLE, Joachim PELLICIOLI, Gérard PORCHERET, Philippe de SAINT-ALBIN.

Absents excusés : Sylvie DEMOUGEOT, Marie Françoise SAUVAIN pouvoir à Catherine MUNAROLO, Jean François ROGER pouvoir à Jean Michel STAIGER

*Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie.*

Tous renseignements complémentaires concernant les sujets évoqués dans ce flash pourront être demandés en Mairie.

Secrétaire : Catherine BENINCA

La lecture des deux derniers comptes - rendus n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, ils ont été validés.

### AVIS SUR Avant-Projet Sommaire (APS) RESIDENCE SENIORS

Vendredi 26 février matin, une réunion s'est tenue à la Mairie avec l'architecte, l'entreprise DGET qui s'occupe des fluides et la commission travaux pour faire le point sur le projet, notamment au niveau énergétique. Nous souhaitons construire le dossier sur des bâtiments respectant le plus possible l'environnement : panneaux solaires, toiture végétalisée, structure bois, chauffe-eau thermodynamique avec les panneaux solaires photovoltaïques et une fonction VMC, isolation renforcée afin d'avoir une très faible consommation.

Le bureau d'études thermique, DGET a étudié 15 systèmes de chauffage. Il préconise le choix parmi les 3 cités ci-dessous:

- Chaudière avec Gaz vert : production locale à partir des différents méthaniseur qui fonctionne localement, coût de production et de maintenance faible, pas de stockage à prévoir ; Chauffe-eau thermodynamique avec les panneaux solaires photovoltaïques avec une fonction VMC.
- Chaudière à combustible : granulés avec un surcoût de livraison, cendres à évacuer.
- Géothermie verticale : 5 forages profonds à effectuer, possibilité d'inverser pour rafraîchir l'été.

L'architecte a présenté les quelques modifications demandées par le conseil municipal : rajout d'une place de parking, surface de la terrasse augmentée, entrée rallongée, placard agrandi, retour fait au niveau de la cuisine, pergola en bardage bois vers la porte d'entrée. De plus l'architecte a présenté les matériaux, ceux-ci pourraient être biosourcés pour rentrer dans la logique du projet (ossature bois, laine de chanvre ou de bois, ...). En ce qui concerne les bardages, l'architecte tient à rassurer sur le changement de couleur, en utilisant des bardages pré-grisés stabilisés.

Avec les matériaux sélectionnés, les logements ne nécessiteront que très peu d'énergie pour chauffer en hiver. D'après les simulations, il suffirait de 2Kw pour chauffer le logement par une température de moins 11°C.



Compte tenu de la très faible empreinte environnementale de ce projet il est possible de demander le soutien de la région Bourgogne/Franche-Comté pour l'inscrire dans le programme BEPOS/EFFILOGIS afin d'obtenir différentes subventions.

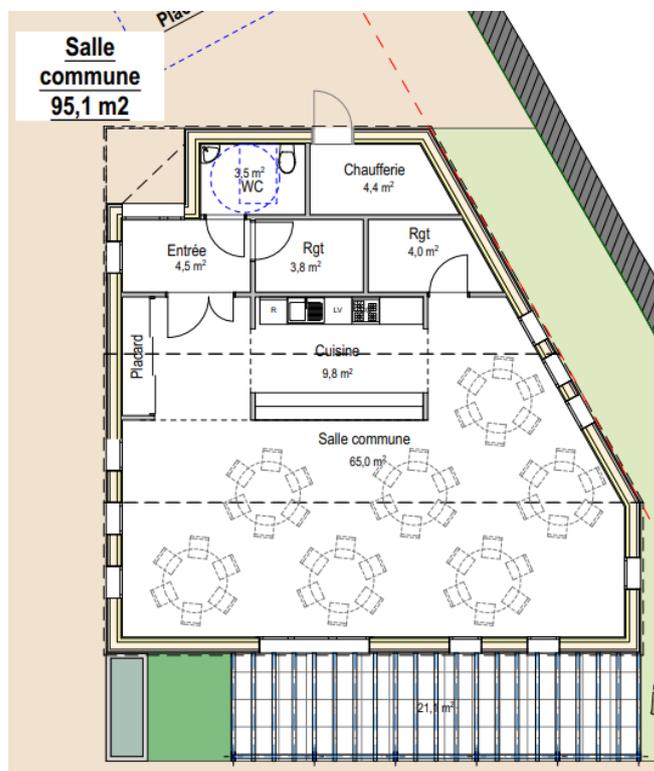
Le conseil municipal est favorable pour réaliser ces constructions à très faibles consommation énergétiques et pour solliciter l'aide de la région B/FC.

### AVIS SUR Avant-Projet Sommaire (APS) SALLE MULTIGENERATIONNELLE

La chaufferie sera installée dans la salle multigénérationnelle. En fonction du type de chauffage choisi, une climatisation pourrait être installée pour rafraîchir cette salle en été pour les usagers.

L'architecte présente les changements que le conseil municipal a demandé : augmentation de la surface de la salle à 65m<sup>2</sup>, ouverture de la cuisine, baies vitrées, augmentation de la surface de la terrasse, création de deux salles de rangement et placard délimités.

Pour l'ensemble du projet, le conseil municipal se positionne positivement pour continuer l'élaboration de celui-ci. Nous allons inscrire le projet dans une démarche environnementale et créer un dossier de subvention EFFILOGIS.



## TRANSFERT COMPÉTENCE MOBILITÉ A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à la loi LOM n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 sur L'Orientation des Mobilités, il est demandé aux EPCI (communauté de communes) de se prononcer : soit pour prendre cette compétence, soit la laisser à la Région. Les membres de la communauté de communes se sont prononcés favorablement. Pour que cette compétence soit transférée à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) il est nécessaire que l'ensemble des communes membres (25) se prononcent favorablement à la majorité qualifiée (soit 2/3 des communes représentant plus de la moitié des habitants, ou la moitié des communes comptant plus des 2/3 des habitants). Cette compétence permettrait de créer un système de transport mais uniquement au sein du territoire de notre communauté de communes, il ne sera pas possible de développer un service de transport sur Dijon. Après débat sur différents aspects (intérêt communautaire, budget, projets envisagés) le conseil municipal vote contre le transfert de cette compétence à la communauté de communes.

## ADOPTION PACTE DE GOUVERNANCE

Le pacte de gouvernance apporte plusieurs outils pour informer et prendre les avis des communes constituant les communautés de commune. Par exemple, un conseil des maires pourra être réuni pour donner une orientation de choix (pas de pouvoir décisionnaire). Il en est de même pour l'envoi des comptes rendus à l'ensemble des élus (conseillers municipaux, ...).

Le conseil municipal adopte ce pacte de gouvernance

## TRAVAUX EN COURS

**Voirie route d'Is-sur-Tille :** Des lignes blanches discontinues sur la route d'Is sur Tille ont été matérialisées. Cela donne une impression de rétrécissement de la route, entraîne la diminution de la vitesse de circulation des automobilistes et sécurise le déplacement des cyclistes.

**Enfouissement ligne électrique :** Les travaux, derrière le stade, ont débuté. Ils ont été arrêtés par manque de personnel. Ils doivent reprendre incessamment.

**Nettoyage des réseaux eaux pluviales :** La société SARP est intervenue pendant 2 jours pour réaliser le curage des caniveaux, des puits perdus et des réseaux sur l'ensemble du village. Il a encore été constaté que certaines personnes profitent des caniveaux pour y déposer des restes de peinture ou pour nettoyer des outils (résidus de ciment, de plâtre...) Ces dépôts occasionnent des amoncellements qui provoquent des bouchons. Par ailleurs il est très difficile de les éliminer. Ces pratiques sont interdites. Pour de prochains constats les responsables seront redevables d'une somme de 150 €

**Broyage de matériaux :** Les entreprises de BTP ont l'obligation de recycler les matériaux extraits des fouilles. Actuellement un engin broie des déblais qui seront utilisés pour terminer les voiries du lotissement «Le Clos des Vergers». Une nuisance sonore est occasionnée par ce travail.

## COMPTE RENDU DE REUNIONS

**Syndicat des eaux :** L'organisation des élections du président et des vice-présidents n'étant pas conforme ; elles ont dû avoir lieu à nouveau. Il n'y pas eu de changement. Suite aux différents travaux à effectuer et à l'intégration de la commune de Couternon, le tarif de l'eau augmentera.

**Conseil école primaire :** Les consignes sanitaires sont bien respectées. Pas de problème de contamination parmi les enfants. Madame Grebille qui a été nommée directrice, a débuté ses fonctions à la rentrée des vacances d'hiver.

## **INFORMATIONS COURANTES**

**Jardins familiaux :** Les personnes intéressées pour prendre un jardin au printemps doivent informer par mail la mairie d'ici le 09 mars (anciens membres et nouveaux). Rendez-vous mercredi 10 mars à 17h30 aux jardins pour la répartition. Nous envisageons de construction d'un cabanon pour y déposer les outils de chacun. La mairie investira dans le matériel et fera appel aux bénévoles pour faire le montage.

**Forage au bois de Norges :** Le forage a déjà été fait sur une profondeur de 80 mètres. Deux nappes phréatiques ont déjà été traversées, une nappe à moins de 30 mètres de profondeur et une autre à moins de 70 mètres. Ce forage sera effectué jusqu'à 270 m.

**Chemins de contournement :** Les chemins entre la route de Marsannay-le-Bois et la route de Norges sont utilisés par des camions qui se rendent ou sortent de la carrière. Afin d'éviter leurs passages qui dégradent la voirie des panneaux limitant le tonnage à 3,5 tonnes sauf engins agricoles seront posés.

**Vitesse circulation rue de la Mare :** Il est régulièrement constaté la vitesse excessive de véhicules qui circulent rue de la Mare alors que celle-ci est limitée à 30 kilomètres/heure. De nouveaux panneaux seront posés dans les deux sens. Compte tenu de l'aire de loisirs qui est très fréquentée, dans la partie haute de cette rue, une zone depuis le chemin d'Epagny sera classée «**aire piétonne**». La circulation des véhicules sera possible mais limitée à 30 km/h et les piétons seront prioritaires.

**Vigilance citoyenne :** La convention a été signée. Dès que les conditions sanitaires le permettront, une réception officielle sera organisée pour réunir les personnes qui se sont engagées dans ce dispositif.

**Problème messagerie :** Depuis plus d'une semaine les messages envoyés par la mairie par l'intermédiaire de différents serveurs (SFR, Alice, club internet, neuf, Cegetel) sont bloqués et n'arrivent pas à leur destinataire. Pour les adresses Orange et Wanadoo, les mails arrivent dans les spams. Vous pouvez les récupérer et faire le nécessaire sur votre compte pour qu'ils soient considérés comme acceptables.

**Maintenance éclairage public :** Elle est prévue le 9 mars. Les personnes qui constatent un problème au niveau du fonctionnement d'un lampadaire sont invitées à le signaler rapidement à la mairie.

**N'hésitez pas à aller consulter le nouveau site officiel de la mairie de Savigny-le-Sec pour consulter les informations courantes de la mairie : <https://savigny-le-sec.fr/>**

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE 26 MARS**